

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 janvier 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/01/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 4

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Marc FIDEL

Représentés: Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Thierry CAZALS par Elisabeth DAUZAT, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Ingénierie d'animation 2024 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site(OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

La démarche OGS a notamment pour finalités d'obtenir (et ensuite de conserver) le label GSF. C'est après évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions actuel de l'OGS, et en concertation avec tous les partenaires, qu'une candidature au label GSF peut être envisagée. L'attribution de ce label GSF distinguera une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Pour l'année 2024, il s'agit pour le chargé de mission OGS d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Opération Grand Site (OGS),
- animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, du comité technique de l'OGS, du comité de pilotage de l'OGS, interventions devant les conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical,
- accompagner et suivre les opérations liées à l'OGS,
- assurer l'information/communication sur l'OGS,
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS,
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...
- animer/suivre l'élaboration et la validation locale du dossier de candidature au label GSF.

Pour la période mai 2024 à avril 2025, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

– Conseil départemental de l'Hérault :25 000 €
pour un autofinancement de 35 000 €.

En conclusion, Le Président propose au comité syndical :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention ;
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- de prendre acte de l'état d'avancement de la démarche GSF ;
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- prend acte de l'état d'avancement de la démarche GSF ;
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 19 janvier 2024
Le Président,

Jean ARCAS.

